



**COMMUNE DE
RAEDERSHEIM**

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAEDERSHEIM
SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2018**

Nombre de Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présents : 12

Procuration(s) : 2

Le **vingt février deux mille dix-huit**, à 20h15, le Conseil Municipal de RAEDERSHEIM est assemblé en séance ordinaire après convocation légale en date du 13 février 2018 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REYMANN, Maire.

Présents :

Mr Jean-Marie **REYMANN**, Maire.

Mr Jean-Paul **BEREUTER**, Mme Marie-Paule **THOMAS**, Mr Sylvain **DESSENNE** et Mme Christiane **EHRET**, adjoints.

Mr Jean-Pierre **PELTIER**, Mr Gilbert **WEISSER**, Mme Nathalie **TARDY**, Mme Fatiha **FISCHER**, Mr Tommy **MATTHERN**,

Mme Maryline **HERMANN** et Mme Céline **VINCENT**.

Absents excusés:

Mr Vincent **COMBESCOT** qui a donné procuration à Mr Tommy **MATTHERN**.

Mr Hervé **MASCHA** qui a donné procuration à Mme Christiane **EHRET**.

Mme Huguette **GALLISATH**.

Madame Marion PERETTI est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal en date du 21 décembre 2017
2. Redevance d'occupation du domaine public (Orange)
3. Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'Association la Récré
4. Compte administratif 2017 M14 (Commune)
5. Compte de Gestion 2017 M14 (Commune)
6. Affectation des résultats M14 (Commune)
7. Taux d'imposition 2018
8. Subventions aux associations 2018
9. Renouvellement de la ligne de trésorerie
10. Budget Primitif 2018 M14 (Commune)
11. Aménagement d'une cage de lancer sur le terrain d'athlétisme
12. Divers

1. Approbation du Procès-Verbal en date du 21 décembre 2017

Le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2017 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est adopté à l'unanimité (dont 2 procurations).

Accusé de réception en préfecture

068-216802603-20180220-20022018_1-DE

Reçu le 21/02/2018

2. Redevance d'occupation du domaine public (Orange)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2541-12,

Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques et notamment, l'article L47,

Vu le Décret n°2005-1976 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication,

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement d'une redevance.

Considérant que les tarifs maxima sont fixés par le décret du 27 décembre 2005.

Considérant les modalités de revalorisation annuelle en fonction de l'évolution moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général des travaux publics TP01, qui définissent les montants de base de calcul.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 2 procurations):**

- de fixer les nouveaux montants de redevance 2018 pour les opérateurs de télécommunication, comme suit :
 - 39.28€ par kilomètre pour les artères souterraines
 - 52.38€ par kilomètre pour les artères aériennes
 - 26.19€ par m² au sol pour les installations
- de charger Monsieur le Maire de procéder au recouvrement de cette redevance par l'émission d'un titre de recettes établi au vu de l'état déclaratif de l'opérateur.

3. Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association « La Récré »

Depuis la rentrée scolaire 2012, la Commune a mis en place un nouveau partenariat avec le périscolaire d'Issenheim, géré par l'association « La Récré ».

La participation financière de la Commune est contractualisée chaque année civile par la signature d'une convention.

Le montant de la participation de la commune pour l'année 2018 s'élève à 38 000 €.

A compter de 2017 et jusqu'à 2023, la Commune s'engage à rembourser à La Récré le déficit cumulé sur les exercices antérieurs selon l'échéancier suivant :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
7560.31€	7560€	7560€	7560€	7560€	7560€	7560€

La subvention et le montant annuel de remboursement du déficit pour 2018 s'élèvent à 38 000€ + 7 560€ soit **45 560 €**.

Aussi, au titre de 2018, la Commune versera 4 échéances de **11 390 €**.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 2 procurations) :**

- d'approuver les termes de la convention à signer avec « La Récré d'Issenheim »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- d'imputer la dépense à la section de fonctionnement, compte 6574.



4. Compte Administratif 2017 – Commune (M14)

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2017 de la Commune.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Budgétisé	Total réalisé
011	Charges à caractère général	226 950.00 €	171 178.64 €
012	Charges de personnel	323 030.00 €	319 526.90 €
014	Atténuations de produits	3 368.00 €	3 368.00 €
023	Virement à la sect ^o d'investis.	60 308.80 €	0.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	16 550.00 €	16 532.29 €
65	Autres charges gestion courante	123 810.00 €	122 860.45 €
66	Charges financières	25 600.00 €	24 997.10 €
67	Charges exceptionnelles	1 300.00 €	1 069.47 €
Total	DEPENSES	780 916.80 €	659 532.85 €

RECETTES

002	Excédent antérieur reporté Fonc	66 660.80 €	66 660.80 €
013	Atténuations de charges	50.00 €	1 731.11 €
70	Produits des services	10 550.00 €	13 634.95 €
73	Impôts et taxes	443 904.00 €	445 757.89 €
74	Dotations et participations	202 600.00 €	204 688.74 €
75	Autres produits gestion courante	16 800.00 €	16 745.12 €
76	Produits financiers	2.00 €	0.88 €
77	Produits exceptionnels	40 350.00 €	2 302.70 €
Total	RECETTES	780 916.80 €	751 522.19 €

Excédent de fonctionnement : 91 989.34 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		Budgétisé	Total réalisé
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	76 310.53 €	76 310.53 €
16	Remboursement d'emprunts	62 500.00 €	61 657.10 €
20	Immobilisations incorporelles	14 107.00 €	11 961.92 €
21	Immobilisations corporelles	111 608.80 €	15 625.94 €
Total	DEPENSES	264 526.33 €	165 555.49 €
RECETTES			
021	Virement de la section de fonct	60 308.80 €	0.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	16 550.00 €	16 532.29 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	102 810.53 €	104 654.40 €
13	Subventions d'investissement	64 857.00 €	1 772.96 €
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000.00 €	20 000.00 €
Total	RECETTES	264 526.33 €	142 959.65 €

Déficit d'investissement : 22 595.84 €

EXCEDENT GLOBAL 2017 : 69 393.50 €

Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur Jean-Paul BEREUTER, 1^{er} adjoint procède au vote.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants (dont 2 procurations)** d'approuver le Compte Administratif 2017 de la Commune.

Monsieur le Maire reprend la séance.

5. Compte de Gestion 2017 – Commune (M14)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2017 du budget « Commune » établi par le Receveur de SOULTZ. Ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur, il est proposé d'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 2 procurations)** d'approuver le Compte de Gestion 2017 de la Commune.

6. Affectation des résultats 2017 – Commune (M14)

Excédent de fonctionnement 2017 : 69 393.50 €

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent global 2017 de la manière suivante au BP 2018 :

- ✓ 22 595.84 € au compte 1068 en couverture du déficit d'investissement 2017.
- ✓ 69 393.50 € au compte 002 (recettes de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 2 procurations)** d'affecter les résultats 2017 au BP 2018, comptes 1068 et 002.

7. Taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition à :

- ✓ Taxe d'Habitation : **13.61%**
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : **14.30%**
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **67.17%**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 2 procurations)** d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2018.



8. Subventions aux associations 2018

Monsieur Jean-Paul **BEREUTER** propose de verser aux associations les subventions suivantes :

Désignation	2018
Amicale des Sapeurs-pompiers	200.00
Amicale des Pêcheurs	200.00
Chorale Ste Cécile	200.00
Club de l'amitié	200.00
Conseil de Fabrique	300.00
UNC (contribution pierre "malgré-nous")	1200.00
GAS (3 agentsx85€)	255.00
Prévention Routière	50.00
USEP Primaire	800.00
Sté des Amis Bibliothèque	100.00
Fanfare de Soultz (14/07, 11/11)	200.00
MJC Bollwiller animations été	450.00
APAMAD	207.00
Athlétisme	1034.60
Volley	690.80
AS - Foot	0.00
Tennis	700.00
Badminton	507.00
Périscolaire	46 000.00
Divers	1705.60
Total	55 000.00

Les dépenses seront imputées au chapitre 65, article 6574 du budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 2 procurations)**, d'approuver l'attribution de ces subventions.

9. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Au vu des dotations versées à la Commune par douzième, trimestriellement ou en fin d'année et afin de faire face à un besoin éventuel et ponctuel de disponibilités, il est proposé d'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie n°10278 00160 000496109 70 auprès du Crédit Mutuel présentant les caractéristiques suivantes :

- montant de 80 000 €
- durée : 1 an



- Taux : Euribor moyen mensuel à 3 mois + marge de 1,40 point.
- Disponibilité des fonds au gré de la collectivité.
- Commission : 150€ payables à la signature du contrat
- Intérêts : calculés au prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Commission de non utilisation : néant.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 2 procurations)** d'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie n° 10278 00160 00049610970.

10. Budget Primitif 2018 – Commune (M14)

Monsieur Jean-Paul **BEREUTER** présente le Budget Primitif 2018 de la Commune.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	229 350.00 €
012	Charges de personnel	289 830.00 €
014	Atténuations de produits	5 030.00 €
023	Virement à la sect ^o d'investis.	114 841.50 €
042	Opérations d'ordre entre section	18 400.00 €
65	Autres charges gestion courante	123 530.00 €
66	Charges financières	22 200.00 €
67	Charges exceptionnelles	2 300.00 €
Total DEPENSES		805 481.50 €

RECETTES

002	Excédent antérieur reporté Fonc	69 393.50 €
013	Atténuations de charges	1 800.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	24 400.00 €
70	Produits des services	10 500.00 €
73	Impôts et taxes	447 536.00 €
74	Dotations et participations	193 050.00 €
75	Autres produits gestion courante	17 300.00 €
76	Produits financiers	2.00 €
77	Produits exceptionnels	41 500.00 €
Total RECETTES		805 481.50 €



INVESTISSEMENT**DEPENSES**

001	Solde d'exécution d'inv. reporté	22 595.84 €
040	Opérations d'ordre entre section	24 400.00 €
041	Opérations patrimoniales	7 641.84 €
16	Remboursement d'emprunts	49 500.00 €
20	Immobilisations incorporelles	7 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	175 945.50 €
Total	DEPENSES	287 083.18 €

RECETTES

021	Virement de la section de fonct	114 841.50 €
040	Opérations d'ordre entre section	18 400.00 €
041	Opérations patrimoniales	7 641.84 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	48 095.84 €
13	Subventions d'investissement	67 104.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	31 000.00 €
Total	RECETTES	287 083.18 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 2 procurations)** d'approuver le Budget Primitif 2018 de la Commune tel que proposé.

11. Aménagement d'une cage de lancer sur le terrain d'athlétisme

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'amorcer le projet d'aménagement d'une cage de lancer sur le terrain d'athlétisme.

En effet, la cage actuelle n'est plus aux normes et est défectueuse. Afin de permettre au club d'athlétisme de retrouver des conditions d'entraînement décentes, il est proposé d'inscrire la dépense de 31 000 € TTC qui comprend :

- Les fondations pour les 10 piliers
- La fourniture d'une cage et de filets homologués par la fédération
- La réalisation de l'aire de lancer

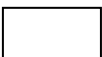
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à consulter les entreprises et à solliciter le concours financier de l'État, de la Région Grand Est, du Conseil Départemental et de la Fédération d'athlétisme.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 2 procurations) :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la consultation des entreprises,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des dossiers de subventions.

12. Divers

Travail bénévole : Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mr Jean-Marc KUPEK, agent communal, part à la retraite le 1^{er} mars 2018. Il interviendra bénévolement dans les affaires de la commune notamment pour apporter ses compétences dans la réalisation de la passerelle piétonne. Une convention de bénévolat sera signée afin de régler les



formalités administratives liées au contrat d'assurance « Responsabilité civile » de la commune qui prévoit dans les conditions générales le recours à des collaborateurs occasionnels.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h05.

Fait à Raedersheim, le 20 février 2018

Le Maire
Jean-Marie REYMANN

